

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY****OBJET : Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite aux engagements pris par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'engager la fermeture, au plus tard en 2022, des quatre dernières centrales électriques fonctionnant au charbon encore présentes en France (Gardanne-Meyreuil, Cordemais, Le Havre et Saint-Avold). Si ces quatre centrales assurent une part relativement faible de la production d'électricité (de l'ordre de 1 à 3 %), elles représentent près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique du pays.

Pour le territoire des Bouches-du-Rhône, cette décision concerne donc la centrale thermique de Gardanne, qui comporte encore, aux côtés de la tranche biomasse de 150 MW (UNIPER), une tranche Charbon de 600 MW (GAZEL ENERGIE). L'arrêt de cette dernière impacte 90 emplois directs et 300 emplois indirects, sachant en outre que la société SEAInvest qui opère le terminal minéralier de Fos sur Mer, va perdre 1/3 de son activité avec l'arrêt du charbon aujourd'hui importé *via* le port.

Afin de corriger les effets négatifs de cette fermeture, l'État a proposé pour chacun des sites des réflexions partenariales pouvant se concrétiser dans des « projets de territoire » appelés aussi « pactes territoriaux », afin de créer de nouvelles dynamiques économiques, sociales et écologiques en profitant en particulier des opportunités que représente la transition énergétique et écologique.

Pour le territoire de Gardanne-Meyreuil, l'ambition du pacte pour la transition écologique et industrielle est tout à la fois de développer de nouvelles activités sur le site et sur le territoire de ces deux communes et d'accompagner les salariés dont l'emploi sera touché.

Ce pacte entend s'appuyer sur les multiples atouts du territoire et l'engagement des partenaires pour surmonter les difficultés, en proposant une stratégie globale, économique, sociale et environnementale, articulée autour de trois grands axes :

- La création d'un pôle d'excellence régional bois, avec notamment l'installation d'une scierie qui travaillera en collaboration avec la centrale biomasse ;

- La mise en place d'une synergie d'acteurs autour de l'économie circulaire, avec le développement de deux filières de recyclage, d'une part des matières plastiques et, d'autre part, des déchets du BTP ;
- Le lancement d'un territoire d'excellence pour l'accueil de projets d'envergure concrétisant la transition énergétique et permettant de promouvoir le développement des énergies renouvelables et de produire les carburants du futur.

Par ailleurs, le document envisage des solutions de relais de croissance pour le port. Enfin, ce pacte s'accompagne d'une réflexion à l'échelle du bassin sur la question foncière et plus spécifiquement, l'aménagement des espaces à vocation économique.

Pour le Département, les ambitions du présent pacte rejoignent certains objectifs et compétences qu'il met en œuvre pour conduire un aménagement équilibré des Bouches-du-Rhône.

Le territoire de Gardanne-Meyreuil est l'un des bassins industriels les plus anciens de Provence, regroupant grandes entreprises et PME de l'industrie de pointe. Il se caractérise également par un environnement naturel et paysager de très grande qualité, au cœur des préoccupations environnementales d'aujourd'hui.

A cet égard, le Département des Bouches-du-Rhône a toujours manifesté un intérêt particulier vis à vis de ce territoire, tant dans le domaine économique et social que sur la question de la transition énergétique. C'est notamment le cas avec la modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix, la création du Pôle d'échanges multimodal de la gare ou le soutien offert aux développements de l'Ecole des Mines.

Plus largement, au regard des défis posés par l'urgence climatique, il est impératif pour ce dernier de s'impliquer dans des projets d'envergure, susceptibles de modifier en profondeur les logiques industrielles.

Le présent pacte et les projets retenus dans ce cadre s'inscrivent en cohérence avec la politique départementale en matière d'environnement. Ceci est particulièrement vrai s'agissant de la création d'un pôle d'excellence régional de la filière bois. En effet, le Département est l'un des principaux acteurs engagés dans la valorisation des ressources forestières avec le double objectif d'encourager le développement de la filière bois, indispensable au succès de la Centrale biomasse de Gardanne, et de régénérer la forêt dans sa capacité à piéger nos émissions de CO2.

Dans ce contexte, il est proposé par le présent rapport d'approuver le texte définitif du Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire Gardanne/Meyreuil, qui est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL